

# Ménages agricoles vivant en Île-de-France : des écarts de revenus importants selon les territoires de résidence en 2020

Insee Analyses Île-de-France • n° 204 • Juin 2025



Près de 4 700 ménages agricoles vivent en Île-de-France. Des écarts de revenus disponibles annuels importants s'observent selon leur lieu d'habitation. Les ménages agricoles résidant à Paris ou en petite couronne bénéficient de revenus beaucoup plus élevés, et avec une dispersion plus forte, que ceux habitant en grande couronne. En outre, ils disposent, pour 90 % d'entre eux, d'une ou plusieurs exploitations agricoles en province. Les ménages agricoles franciliens vivant dans des communes rurales ont un revenu disponible moins élevé que ceux résidant dans une commune urbaine. Pour autant, ils ont en moyenne un revenu disponible supérieur à celui de l'ensemble des ménages ruraux franciliens. De plus, 8,2 % des personnes composant les ménages agricoles franciliens vivent sous le seuil de pauvreté en 2020, soit moitié moins que le taux de pauvreté global des ménages franciliens (15,5 %).

En partenariat avec :



En 2020, résident en Île-de-France près de 4 700 ménages au sein desquels au moins un membre est dirigeant (chef d'exploitation ou coexploitant) d'une **exploitation agricole** répertoriée dans le recensement agricole de 2020 ► **figure 1**. Ces ménages, dits ménages agricoles vivant en Île-de-France, regroupent 13 570 personnes. Ils représentent 1,2 % de l'ensemble des ménages agricoles de France métropolitaine et constituent moins de 0,1 % des ménages franciliens.

Si 83 % des ménages agricoles domiciliés en Île-de-France dirigent au moins une exploitation agricole dans la région francilienne, les autres ménages sont à la tête d'une ou plusieurs exploitations exclusivement localisées en dehors de l'Île-de-France.

Au niveau régional, le **revenu disponible** annuel moyen des ménages agricoles vivant en Île-de-France s'établit à 91 040 euros en 2020 ► **figure 2**. Les

## ► 1. Répartition des ménages agricoles selon leur lieu de résidence et le lieu de leur exploitation agricole en 2020, et leurs revenus disponibles annuels moyens (RDAM)



**Lecture :** 4 688 ménages agricoles vivent en Île-de-France, dont 810 n'ont aucune exploitation agricole située dans la région. Leur revenu disponible annuel moyen s'élève à 91 040 euros.

**Champ :** Ménages agricoles habitant ou exploitant en Île-de-France.

**Sources :** Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

### ► Avertissement

Les ménages agricoles peuvent être recensés en fonction de la localisation, soit de leur exploitation agricole (« lieu de travail »), soit de leur lieu de résidence. L'approche selon le lieu d'exploitation a fait l'objet d'une précédente étude relative aux ménages agricoles dirigeant une exploitation agricole située en Île-de-France [Ennifar et al., 2025] et portant sur 4 084 ménages. Cette nouvelle étude est fondée sur l'approche selon le lieu de résidence : elle porte sur les ménages agricoles vivant en Île-de-France, quel que soit le lieu de leur exploitation, ce qui représente 4 688 ménages.

ménages agricoles disposent d'un revenu disponible moyen supérieur de 43 340 euros à celui des ménages franciliens. Il est aussi supérieur de 18 900 euros au revenu moyen de l'ensemble des ménages déclarant une activité professionnelle d'indépendants ► **encadré**.

## Un revenu disponible plus élevé pour les ménages agricoles résidant à Paris ou dans la petite couronne

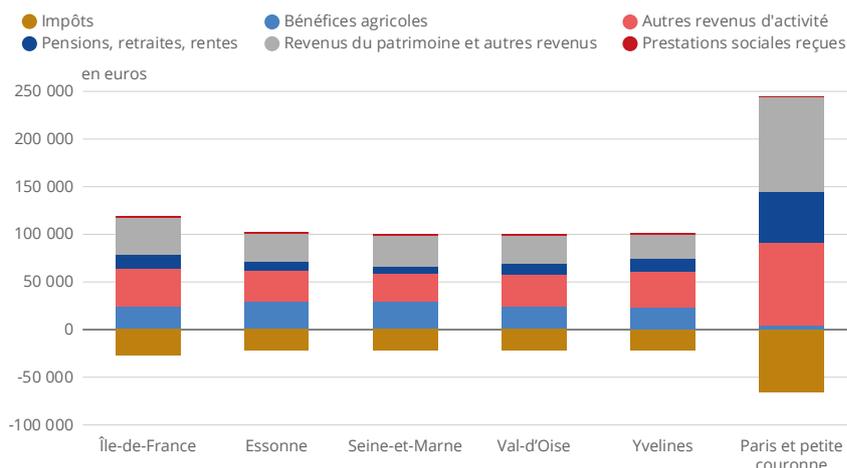
Cette moyenne régionale masque d'importantes disparités territoriales entre, d'une part, la grande couronne, où vivent 87 % des ménages agricoles, et, d'autre part, Paris et sa petite couronne. Ces deux zones géographiques se démarquent aussi bien par le revenu disponible moyen que par la contribution de chacune des composantes à celui-ci. Ainsi, le revenu disponible moyen des ménages vivant à Paris ou sa petite couronne, qui atteint 179 340 euros, est plus de deux fois supérieur à celui des ménages agricoles vivant en grande couronne où il se situe à 78 080 euros. Les disparités de revenus des ménages agricoles sont cependant fortes parmi ceux vivant à Paris ou en petite couronne. La moitié de ces ménages vivant en cœur de région ont un revenu disponible inférieur à 85 270 euros (61 370 euros en grande couronne). De plus, les 10 % des ménages les plus aisés gagnent près de 10 fois plus que les 10 % les plus modestes. Ce ratio avoisine 6,5 en grande couronne.

Le revenu disponible est du même ordre de grandeur dans les quatre départements de la grande couronne, mais sa composition diffère entre la Seine-et-Marne, département le plus rural de l'Île-de-France, et les autres départements. En Seine-et-Marne, les revenus du patrimoine contribuent davantage au revenu disponible que dans les trois autres départements de grande couronne : ils représentent le premier poste de revenus, devant les **bénéfices agricoles** et les **autres revenus d'activité**. En revanche, pour les ménages résidant dans les trois autres départements de grande couronne, ce sont les autres revenus d'activité qui constituent le premier poste de revenus devant les revenus du patrimoine et les bénéfices agricoles.

## 90 % des ménages vivant à Paris ou en petite couronne dirigent des exploitations hors Île-de-France

Les revenus des ménages agricoles vivant à Paris et en petite couronne n'ont pas la même composition que ceux des

## ► 2. Composition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles vivant en Île-de-France en 2020



**Lecture** : En 2020, les ménages agricoles vivant en Île-de-France perçoivent 24 300 euros de bénéfices agricoles.  
**Champ** : Ménages agricoles vivant en Île-de-France.  
**Sources** : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

### ► Encadré - Les revenus des ménages d'indépendants en Île-de-France

Les ménages d'indépendants sont les ménages dont l'un des membres déclare des revenus d'activités non salariées (revenus agricoles, industriels ou commerciaux, bénéfices...). En Île-de-France, 350 000 ménages, dans lesquels vivent 980 000 personnes, déclarent des revenus d'indépendants en 2020, soit 6,9 % des ménages et 8,2 % de la population de la région. Les ménages d'indépendants ont en moyenne un revenu disponible de 72 100 euros, soit un niveau supérieur de 24 400 euros au revenu de l'ensemble des ménages franciliens. Leurs revenus proviennent en très grande partie de leurs revenus d'activité (revenus d'indépendant ou de salariat) ou indemnités chômage : ces deux sources équivalent à 101 % de leur revenu disponible contre 70 % de celui des ménages agricoles. Les ménages d'indépendants disposent en effet de moindres revenus du patrimoine (10 % de l'ensemble contre 43 % pour les ménages agricoles).

Après prise en compte de leur taille, les ménages d'indépendants disposent en moyenne d'un **niveau de vie** de 40 300 euros. Les disparités de niveaux de vie des ménages d'indépendants sont plus fortes que celles des ménages agricoles. Ainsi, le niveau de vie des 10 % des ménages d'indépendants les plus aisés est au moins 6 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes, contre 5 fois pour les ménages agricoles. Cela tient au niveau de vie particulièrement faible des ménages d'indépendants les plus modestes : moins de 11 100 euros contre 15 100 euros pour les ménages agricoles. Le taux de pauvreté des personnes appartenant aux ménages d'indépendants est ainsi plus élevé (14,4 % contre 8,2 % chez les ménages agricoles), mais est légèrement inférieur au taux de pauvreté de l'ensemble des ménages de la région (-1,1 point).

ménages vivant en grande couronne. Les revenus du patrimoine et des pensions, retraites et rentes en constituent une part nettement plus importante pour les premiers (respectivement 56 % et 30 %) que pour les seconds (respectivement 39 % et 12 %). La part des autres revenus d'activité (49 %) est aussi plus forte. En revanche, les bénéfices agricoles ne contribuent aux revenus qu'à hauteur de 2 %. En grande couronne, ils se situent à 35 %.

La part plus élevée des autres revenus d'activité et celle faible des bénéfices agricoles peuvent être le reflet du moindre temps de travail consacré par les ménages agricoles de Paris et sa petite couronne à leur exploitation. Ainsi, ils ne sont que 29 % à déclarer y travailler à temps complet contre 64 % pour les exploitants vivant en grande couronne.

Ces ménages peuvent donc consacrer plus de temps à d'autres activités professionnelles.

En outre, l'immense majorité, soit 90 %, des ménages agricoles vivant à Paris ou en petite couronne dirigent uniquement des exploitations situées hors Île-de-France. Toutes les régions sont représentées, mais près de la moitié des exploitants dirigent une exploitation en Centre Val-de-Loire, en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie. En revanche, les ménages agricoles résidant en grande couronne dirigent, pour la majorité d'entre eux, au moins une exploitation localisée en Île-de-France et plus particulièrement en grande couronne (85 %), proche de leur lieu de vie.

De fait, les exploitants vivant à Paris ou en petite couronne dirigent des

exploitations aux **orientations technico-économiques** (Otex) plus variées que leurs homologues en grande couronne. Quand leur exploitation est hors Île-de-France, 54 % des exploitants travaillent dans des exploitations spécialisées en **grandes cultures** et 22 % exploitent des fermes spécialisées en viticulture, localisées dans le sud de la France ou dans la région Grand Est. Ils sont également 7 % à avoir une exploitation spécialisée en ovins-caprins-autres herbivores, souvent en Normandie. Quand leur exploitation est à Paris ou en petite couronne (4 % des exploitants vivant sur ce territoire), ce sont majoritairement des exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture.

### Le revenu disponible des ménages agricoles ruraux est inférieur à celui des ménages agricoles urbains

Une autre ligne de fracture est celle qui différencie les ménages agricoles franciliens vivant dans une **commune rurale** de ceux vivant dans une commune urbaine de la région. Plus de la moitié (52 %) des ménages agricoles franciliens résident dans des communes rurales, toutes situées dans les départements de grande couronne.

Les ménages agricoles ruraux disposent d'un revenu disponible moyen de 74 640 euros ► **figure 3**. Ce revenu est composé à 39 % de bénéfices agricoles, à 38 % de revenus du patrimoine et à 37 % d'autres revenus d'activité. Il est inférieur de 53 000 euros à celui des ménages agricoles urbains, composé principalement de revenus du patrimoine et d'autres revenus d'activité, les bénéfices agricoles ne comptant que pour 8,9 % du revenu total. Les écarts de revenus disponibles et de leur composition sont ainsi très prononcés.

La structure par âge des ménages agricoles diffère entre ménages ruraux et urbains, et cela pourrait contribuer aux écarts observés. En effet, les exploitants agricoles vivant dans les zones rurales sont un peu plus jeunes que ceux vivant dans les zones urbaines : 20 % des premiers ont moins de 40 ans contre 16 % pour les seconds. Or, les ménages des jeunes exploitants ont un revenu disponible moins élevé que ceux aux âges plus avancés.

Sept ménages agricoles franciliens ruraux sur dix dirigent des moyennes ou grandes exploitations (contre moins d'un sur deux en zone urbaine). Le montant des bénéfices agricoles ainsi que leur part dans le revenu disponible des ménages augmentent avec la **taille économique** des exploitations. Concernant les grandes

### ► 3. Revenu disponible annuel moyen et niveau de vie des ménages vivant en zone rurale en Île-de-France en 2020

Caractéristiques des ménages vivant en zone rurale	Ménages agricoles	Ensemble des ménages
<b>Revenu disponible annuel moyen (en euros)</b>	74 640	49 810
Composition du revenu disponible annuel moyen (en %)		
Revenus d'activité professionnelle	76,2	81,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	38,3	10,0
Pensions, retraites, rentes	10,8	24,6
Prestations sociales reçues	1,6	3,2
Impôts	-26,9	-18,8
<b>Niveau de vie annuel (en euros)</b>		
Moyen	39 420	29 380
1 <sup>er</sup> décile (D1)	14 200	15 420
Médian	31 880	26 350
9 <sup>e</sup> décile (D9)	68 320	43 410
Rapport interdécile (D9/D1)	4,8	2,8
<b>Part des personnes sous le seuil de pauvreté (en %)</b>	9,2	6,4

**Lecture** : En Île-de-France, en zone rurale, en 2020, les ménages agricoles ont un revenu disponible annuel moyen de 74 640 euros, contre 49 810 pour l'ensemble des ménages.

**Champ** : Ménages vivant dans les zones rurales d'Île-de-France.

**Sources** : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

exploitations, la part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible des ménages en milieu rural est deux fois plus importante que celle en milieu urbain.

Les orientations technico-économiques des exploitations dirigées par les ménages agricoles ruraux résidant en Île-de-France sont peu diversifiées : 81 % sont des exploitations spécialisées en grandes cultures. En effet, les sols fertiles adaptés à des cultures comme le blé, le colza et l'orge ainsi que la topographie relativement plane facilitent la mécanisation et l'agriculture à grande échelle dans la région. Ce sont d'ailleurs en moyenne les plus grandes exploitations.

Alors qu'ils représentent 2 % de l'ensemble des ménages franciliens vivant en zone rurale, les ménages agricoles disposent d'un revenu disponible moyen supérieur de 24 830 euros à celui des ménages ruraux. Leurs revenus d'activité professionnelle et leurs revenus du patrimoine sont respectivement 1,4 et 6 fois plus élevés. Qu'ils soient agricoles ou non, au moins 75 % des revenus des ménages ruraux sont issus de leur activité professionnelle mais les ménages agricoles tirent une plus grande partie de leur revenu de leur patrimoine, et une moins grande partie de pensions et de retraites ainsi que des prestations sociales.

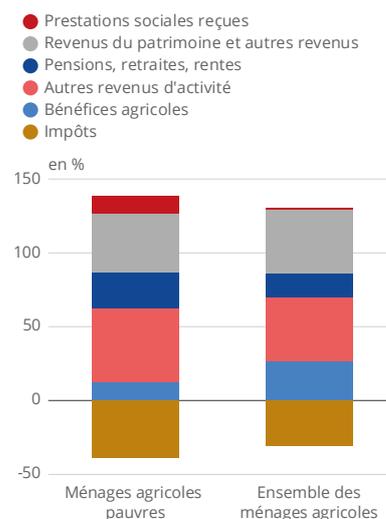
### En zone rurale, 9,2 % des personnes au sein des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté

En moyenne dans la région, 8,2 % des personnes composant les ménages agricoles vivent sous le **seuil de pauvreté** en 2020. C'est près de moitié moins que le taux de pauvreté établi pour l'ensemble des ménages franciliens (15,5 %).

Comme le revenu disponible, le taux de pauvreté des ménages agricoles diffère selon le lieu d'habitation. Il est le plus élevé dans les communes rurales, où il atteint 9,2 % de la population des ménages agricoles, alors qu'il est de 7,3 % en zone urbaine. C'est à Paris et en petite couronne qu'il est le plus bas : 3,7 % de la population des ménages agricoles y sont en situation de pauvreté, contre 8,8 % en grande couronne.

Les ménages agricoles franciliens vivant en situation de pauvreté disposent d'un revenu disponible moyen de 14 730 euros. Les bénéficiers agricoles constituent une plus

### ► 4. Composition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles pauvres et de l'ensemble des ménages agricoles, vivant en Île-de-France en 2020



**Lecture** : En 2020, 50,1 % du revenu disponible des ménages agricoles pauvres vivant en Île-de-France proviennent des autres revenus d'activité.

**Champ** : Ménages agricoles vivant en Île-de-France.  
**Sources** : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

faible source de revenus pour les ménages pauvres, à hauteur de 13 % contre 27 % pour l'ensemble des ménages agricoles ► **figure 4**. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les revenus du patrimoine (40 %). La majeure partie du revenu disponible des ménages agricoles pauvres provient des autres revenus d'activité (50 %). Les prestations sociales représentent une part importante (12 %) du revenu disponible relativement à celle de l'ensemble des ménages agricoles (1 %). Enfin, les impôts directs ont un impact négatif proportionnellement plus important pour les ménages agricoles pauvres (-39 % du revenu disponible). Cela s'explique par l'importance des taxes foncières calculées sur la valeur du patrimoine foncier (terres et bâtiments) et non sur les revenus.

Les ménages agricoles franciliens pauvres se distinguent de l'ensemble des ménages agricoles vivant en Île-de-France par les caractéristiques de leurs exploitations. Ce sont des exploitations plus souvent de petite taille et aux orientations plus variées : maraîchage-horticulture, élevage de ruminants ou polyculture-élevage. Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont moins présentes. La composition de ces ménages agricoles pauvres est également différente puisque les ménages composés d'une seule personne exploitante agricole pourvoyeuse de ressources sont surreprésentés. ●

Élisabeth Prévost, David Veal (Insee),  
Myriam Ennifar, Fanny Héraud (Driaaf,  
Srise)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

## ► Champ

Le champ de l'étude est restreint à la France métropolitaine. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

## ► Pour en savoir plus

- Ennifar M., Héraud F., Prévost É., Veal D., « [Les ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France disposent d'un revenu moyen de 81 080 euros en 2020](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 198, février 2025.
- Apers É., Marcus V., Paquier F., Robert-Bobée I., « [Combien gagne un agriculteur ?](#) », Le blog de l'Insee, décembre 2024.
- Pignard G., « [Recensement agricole 2020 : résultats pour l'Île-de-France](#) », Driaaf - Srise Île-de-France, mai 2022.
- Brasseur M.-F., Dubujet F., « [En Île-de-France, près de 10 000 ménages déclarent un revenu provenant d'une activité agricole](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 65, février 2022.

## ► Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole 2020** du ministère en charge de l'Agriculture. Cette enquête exhaustive concerne les exploitations agricoles françaises. Ces résultats ont été enrichis avec le **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) 2020, base de données constituée par l'Insee à partir de données fiscales de la DGFiP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et de données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

## ► Définitions

Dans le recensement agricole, l'**exploitation agricole** est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Les chefs d'exploitation, ou coexploitants en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Pour les ménages agricoles, il se compose des bénéfices agricoles, des autres revenus d'activité (bénéfices non agricoles, salaires, chômage), du revenu du patrimoine, des prestations sociales, des pensions, retraites, rentes et des impôts (composante négative à soustraire).

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est identifié par les **bénéfices** – ou déficits – **agricoles** déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **autres revenus d'activité** sont une des composantes du revenu disponible. Ils comprennent les salaires perçus par l'exploitant lorsqu'il est pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs, les bénéfices industriels et commerciaux réalisés grâce à des activités connexes à celles de l'exploitation ou via d'autres structures, les indemnités chômage perçues par les membres du ménage.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, décrit un potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de les classer selon leur **taille économique** : « micros » pour les PBS inférieures à 25 000 euros/an, « petites » pour les PBS comprises entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » pour les PBS comprises entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » pour les PBS supérieures à 250 000 euros. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique** (Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les **grandes cultures** comprennent les céréales, les oléagineux, les protéagineux (COP), les plantes à fibres (lin textile, chanvre, etc.), les plantes industrielles (betterave à sucre, etc.), les pommes de terre et les jachères.

Une **commune rurale** est une commune peu dense au sens de la grille communale de densité à 3 niveaux. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation) est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020 en France métropolitaine.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ».

